



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, que le Conseil de cette Municipalité, à la séance extraordinaire du 14^e jour du mois de décembre 2017 tenue au Complexe multifonctionnel, située au 530, rue Charles-Auguste-Montreuil à Saint-André-Avellin, a adopté le règlement suivant :

308-17 - Règlement numéro 308-17 - Règlement numéro 308-17 relatif aux tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'ordures et de traitement des eaux usées (égout et épuration) pour l'année

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 3, rue Principale, à Saint-André-Avellin.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 15^e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Me Marie-Claude Choquette